

---

## Délégation "Nouveaux médias, nouveaux réseaux numériques"

---

**Séance du 6 décembre 2010**

**Animation :** Pierre Montel



## Éléments de synthèse

---

### **Rappel de la méthode générale d'approche du Projet de territoire**

---

La "commande" a été formulée par le Président de la Communauté urbaine lors de l'Assemblée plénière du Conseil de développement du 11 février dernier. Cette démarche de "projet de territoire" s'étalera dans le temps jusqu'à 2013 avec un souci d'animation du territoire et de large expression de la population. Il s'agira de définir des orientations sur la base des attentes exprimées.

Le Conseil de développement s'inscrit dans cette démarche en toute indépendance et avec le souci de nourrir utilement la réflexion et d'élaborer des propositions anticipatrices. C'est le moyen, pour le Conseil, d'assurer la convergence de l'ensemble de ses travaux. Lors de son Assemblée plénière du 28 juin dernier, le Conseil a défini une méthode de travail souple fondée sur les principes suivants :

- Donner un fil conducteur aux travaux à partir de 7 grandes interrogations ...
  - *Quels projets utiles au territoire pour les 20 ans qui viennent ?*
  - *Quels enjeux, potentialités, espoirs du territoire ?*
  - *Y a t'il des valeurs de ce territoire ?*
  - *Quelles sont les menaces et les ruptures possibles ?*
  - *Quelles sont les utopies qui peuvent mobiliser ?*
  - *Quelles sont les anticipations indispensables ?*
  - *Quelles sont les premières orientations à proposer pour les politiques publiques territoriales ?*
  
- ... pour un premier rendez-vous à l'automne 2011 pour un séminaire commun avec les élus. Cette rencontre s'appuiera sur un premier cahier d'orientations générales ordonné autour de trois thèmes : Ville utopique, Ville possible, Ville redoutée.

## **Les axes de travail proposés à la Délégation**

Il a été proposé aux participants quelques axes de travail à débattre :

### **Conforter l'acquis de la coopération ouverte avec l'ACUF (Association des communautés urbaines de France)**

Sollicité par l'Association des Communautés urbaines de France et par l'association "les interconnectés", le Conseil de développement de Nantes a contribué à alimenter un ouvrage consacré au déploiement du très haut débit.

Cette contribution, volontairement décalée par rapport au sujet de base, a permis au Conseil d'être ainsi repéré au plan national sur ce type de travaux. Pierre Montel, animateur de la Délégation a été invité à présenter ces travaux lors d'un atelier "ville numérique" organisé dans le cadre des Rencontres nationales des Communautés urbaines qui se sont tenues à Toulouse en octobre dernier.

Le texte élaboré, principalement axé sur le thème de l'information et de son rapport au territoire, constitue une trame générale qu'il faut désormais enrichir pour formuler quelques propositions concrètes.

### **L'ouverture d'un débat public sur les médias contributifs et plus largement sur la question de la production de l'information**

Les technologies numériques ont permis l'éclosion d'un certain nombre d'outils (web tv, blogs...) qui constituent de nouveaux éléments dans le paysage médiatique dans la mesure où ils sont fournisseurs d'informations. Ces médias dit "citoyens" ou "contributifs" sont appréciés du public et de plus en plus consultés. Ils sont à la fois complémentaires et concurrents des médias d'information traditionnels.

Dès lors, se trouve cependant posée, dans ce "nouveau monde numérique", la question du statut de l'information et de son producteur, de même que celle des modèles économiques applicables à ces nouveaux outils. Il y a une forme de ce que l'on appelle "l'empowerment" citoyen qui affecte l'organisation des bassins de vie territoriaux et à laquelle il faut être attentif.

Dans la logique de promotion de l'expression citoyenne et conformément à ses missions, le Conseil de développement est légitime pour ouvrir une large discussion sur la production de l'information locale dans les territoires et sur les enjeux démocratiques de ces nouveaux médias. Cela pourrait prendre, dans un premier temps, la forme d'un débat public animé par un journaliste indépendant, réunissant un certain nombre d'acteurs locaux de ce secteur "contributif" : Citizen Nantes, Pulcéo, Tv Rezé, etc...

Ce débat pourrait être élargi à une interrogation plus large sur le statut de l'information locale et les conditions de sa production. Ce serait l'occasion, pour le Conseil, de conforter son rôle de mise en débat public des grandes questions de société.

### **Interroger la pratique des jeunes générations**

L'ensemble des Délégations pose la question de l'expression des jeunes générations sur plusieurs thèmes : les modes de vie, les comportements sociaux, le développement durable... mais aussi l'utilisation des outils numériques. Pour répondre à cette demande, le Conseil met en œuvre plusieurs initiatives :

- un partenariat avec les 48 volontaires du service civique, en coopération avec l'association Uniscités
- une collaboration avec les étudiants de l'Ecole Centrale et de l'Ecole des mines
- le recrutement d'une stagiaire (master 1 de sociologie) qui réalisera un certain nombre d'entretiens approfondis pendant trois mois (février-mars-avril) avec des groupes de jeunes de diverses origines.

### **Agréger des compétences externes**

La Délégation a déjà procédé à l'audition de nombreux invités. Ces derniers pourraient être de nouveau sollicités pour une contribution personnelle au projet de territoire. La liste des contributeurs sollicités pourrait d'ailleurs s'élargir à d'autres experts pour enrichir une palette de propositions originales.

La mise en place de la "cantine numérique" constitue également une occasion d'élargir la réflexion et de renouveler la participation, à travers une pépinière de jeunes entrepreneurs du web dont le recueil des attentes constitue un élément important de la réflexion.

### **S'appuyer sur la formule "Questions publiques"**

Mise en œuvre avec la revue Place Publique et le CCO, cette formule ouverte permet l'accueil d'invités de haut niveau sur diverses thématiques susceptibles d'être associées aux réflexions du Conseil. En associant à la fois les savoir-faire et les fichiers des uns et des autres, "Questions publiques" offre la possibilité d'élargir le débat public citoyen. La question des médias et des nouveaux réseaux numériques pourrait faire l'objet d'une ou plusieurs éditions de "Questions publiques", à travers l'invitation d'experts.

Dans le cas d'espèce, le partenariat pourrait être ouvert à l'Observatoire des médias, dirigé par Jean-Claude Charrier, qui reçoit régulièrement un certain nombre de personnalités nationales.

### **La poursuite des auditions**

La Délégation a déjà reçu un grand nombre d'invités en 2009 et 2010. Pour compléter ce programme, la délégation devra s'attacher à entendre désormais des représentants des grandes collectivités, Nantes métropole au premier chef mais aussi Département et Région. Les grands médias, (Ouest-France, France 3,...) pourraient également être entendus.

## **Les apports du débat sur les axes de travail**

La discussion en séance a permis de faire ressortir quelques éléments majeurs :

### **La question de l'accessibilité aux réseaux numériques**

Le sentiment des citoyens est souvent celui de l'inégalité d'accès aux technologies et aux réseaux. Ce ressenti est lié à la fois aux conditions financières mais aussi aux écarts d'accès, parfois très marqués d'un quartier à l'autre, à un débit suffisant pour un usage basique d'internet. Le citoyen mesure ainsi une inégalité qui ne concerne pas que les territoires "reculés" mais qui peut affecter aussi l'espace urbain.

Dès lors, l'écart s'apprécie entre le discours sur le déploiement de la fibre optique, du très haut débit ou du réseau 3G et la réalité vécue par ceux qui doivent encore se contenter du 512K.

La démarche du projet de territoire devra prendre en compte ce sentiment d'inégalité, même s'il concerne des minorités.

## **Espace public et ville connectée**

L'espace public urbain est impacté par l'essor des technologies numériques. Apparaissent ainsi un ensemble de problèmes qui ne sont pas que techniques mais bien davantage culturels. Après les générations X et Y, une nouvelle génération est en train d'apparaître : la génération G dite "génération généreuse". Cette génération est celle de la contribution, de la coopération, de la coproduction et du partage de l'information à travers les plate-formes collaboratives, les wikis, les réseaux sociaux...

Cette évolution culturelle est de nature à bouleverser la manière d'appréhender et de gérer l'espace public. Dès lors, c'est l'ensemble des politiques publiques qui est réinterrogé par ce qui va au-delà de la seule expression de "révolution numérique" et qui s'apparente davantage à une forme de nouvelle civilisation.

L'approche d'un projet de territoire doit nécessairement mettre au cœur des réflexions la question de cette nouvelle ville marquée par le concept de connexion et d'interconnexion. Chacune des politiques publiques territoriales, de la plus petite à la plus grande, sera marquée par cette nouvelle donne.

## **La question des fractures**

Les technologies numériques sont l'occasion de mettre en lumière une multiplicité de fractures qui alimentent largement le débat public. Ces fractures sont de diverses natures et méritent un examen approfondi qui permette d'aller au-delà des seules considérations médiatiques de circonstance.

- la fracture générationnelle : c'est peut-être la plus spectaculaire puisqu'elle met en lumière des écarts immédiatement visibles par chacun dans sa vie quotidienne. Aujourd'hui, les adolescents sont de plus en plus nombreux à n'utiliser que marginalement l'email pour communiquer, lui préférant la messagerie instantanée, alors que bon nombre d'entre-nous ne sont toujours pas familiers du "courriel"
- la fracture sociale : 20 000 personnes sont en situation de grande difficulté dans l'agglomération nantaise (40 000 dans le département de Loire Atlantique). Ces catégories d'habitants se situent en dehors de tout accès aux technologies
- la fracture géographique : comment accéder aux nouveaux réseaux numériques quand on réside dans une zone géographique non privilégiée par les FAI (Fournisseurs d'Accès à Internet) car jugée non rentable ? Ces territoires, appelés "zones d'ombre", et leurs habitants, sont-ils condamnés à ne jamais pouvoir accéder au haut débit ou à la fibre optique sans intervention publique ?
- la fracture culturelle : la notion de pouvoir, dans l'entreprise comme dans les collectivités publiques, est réinterrogée lourdement dans la mesure où ce pouvoir ne réside plus nécessairement dans la rétention de l'information mais dans son partage. Cette fracture est la plus significative puisqu'elle elle touche à l'organisation sociale qui repose désormais beaucoup plus sur les réseaux que sur les hiérarchies.

L'élaboration du projet de territoire doit prendre en compte ce bouleversement qui va impacter très fortement l'ensemble du corps social dans les années qui viennent.

## **La question de l'internet mobile**

L'internet mobile est entré dans la vie quotidienne d'un nombre de plus en plus grand de citoyens et notamment des plus jeunes. Il y a désormais une immense variété d'outils dans lesquels les collectivités doivent investir dès aujourd'hui pour que le service public ne soit pas absent de cette évolution. Elles doivent avoir le souci de le faire en sortant des logiques administratives traditionnelles. Dans ce contexte de la mobilité, il ne s'agit pas de construire à grands frais des réseaux lourds mais de mettre en œuvre des dispositifs réactifs et évolutifs qui facilitent la vie quotidienne.

## **La libération des données publiques**

En lien avec le développement de l'internet mobile, la question de l'accès aux données publiques des administrations, structures publiques et parapubliques ainsi que des collectivités est désormais posée. La Communauté d'Agglomération de Rennes a pris l'initiative de libérer ses données publiques (transport, voirie...) pour permettre le développement rapide d'applications générant de nouveaux services et de nouveaux usages des technologies numériques.

C'est une démarche tout à fait novatrice et qui place Rennes parmi les pôles urbains qui prennent une longueur d'avance dans ce domaine.

La question est désormais posée à Nantes métropole pour une initiative similaire. Le Conseil de développement serait dans son rôle en étant l'aiguillon des décideurs politiques sur cette question, laquelle peut constituer un nouveau sujet pour alimenter le processus de coopération entre les deux métropoles.

### **Le numérique au service d'un projet social**

Les travaux de l'ensemble des Délégations mettent en lumière une idée partagée : le nouveau projet de territoire ne sera pas crédible s'il ne comporte pas un volet social et sociétal.

Si les technologies numériques sont l'occasion de penser la prospective territoriale d'une autre manière, elles peuvent constituer aussi un nouvel outil de traitement de certaines questions sociales :

- pour les personnes en grande difficulté : salles de connections publiques, dotations individuelles d'appareils
- pour les personnes âgées : utilisation des technologies numériques pour favoriser le maintien à domicile
- pour tous les habitants : service d'adresses mails de type nantes.fr, accès wifi gratuits.

### **La question de l'intervention publique**

Le numérique est aussi un secteur marchand et la part de l'intervention publique n'est pas clairement identifiée. Les charges financières des individus liées aux équipements technologiques sont pourtant de plus en plus lourdes. La question de l'égalité d'accès aux services, notamment lorsqu'ils sont publics, se trouve posée. L'action des collectivités est encore balbutiante dans ce domaine, faute d'une appréhension globale des enjeux. L'approche des questions numériques est souvent l'apanage de services spécialisés et souffre d'un relatif manque de transversalité.

## **Programme prévisionnel de travail**

À la suite de ces débats, l'activité 2011 de la Délégation pourrait s'ordonner de la manière suivante :

- avec la fourniture d'un document écrit de référence qui permettrait à chacun de se retrouver dans le vocabulaire et dans les grandes évolutions numériques. D'ores et déjà, Wikipédia offre de larges possibilités de mieux appréhender le phénomène
- avec la mise en œuvre du débat sur les médias contributifs, élargi à une interrogation large sur le statut de l'information locale face aux évolutions des pratiques et des technologies, sur les conditions de sa production et plus généralement sur l'éducation aux médias
- avec des auditions d'élus : Alexandre Mazzorana, chargé des questions numériques à Nantes métropole, Christophe Clergeau, 1er Vice-Président de la Région des Pays de la Loire en charge du développement économique et de l'innovation et président de la commission "développement et activités économiques, enseignement supérieur, recherche, innovation"
- avec une séance de travail spécifique sur le thème de "l'ouverture des données publiques"
- avec les auditions des "grands" médias locaux : France 3, groupe Ouest-France
- avec une ou plusieurs séances, en partenariat avec l'Observatoire des médias ou dans le cadre de la formule "Questions publiques" (partenariat avec Place Publique et le CCO) : l'objectif est de recueillir le point de vue d'un ou plusieurs experts de bon niveau sur les thèmes de travail de la Délégation
- avec un dialogue, sous une forme à déterminer, avec le groupe des jeunes volontaires d'Uniscités pour recueillir leurs attentes.

Pour nourrir le débat avant les prochaines séances, chacun est invité à faire des propositions pour alimenter la réflexion de la Délégation sous la forme qu'il souhaite :

- contributions écrites qui seront publiées sur le site web du Conseil et diffusées auprès des membres du Conseil et de leurs réseaux. Pour ceux qui le souhaitent, l'équipe du Conseil est à la disposition des membres pour l'élaboration et la mise en forme de leurs contributions. N'hésitez pas à prendre contact
- propositions d'auditions
- ouvrages à lire...